Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 065-246500573-20240409-2024_26-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 27/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 39 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Subventions du budget principal aux budgets annexes GEMAPI et TRANSPORT **N° 2024-26**

Présents (39) : PICHON Evelyne, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, PRISSET Monique, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (14) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, GRANGE JB, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, PELIEU Michel, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
ESCOULA Bernard à GALAUP Dominique
MUR François à LACAZE Noël
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
BALAGNA Patrice à CARRERE Philippe
DARAN René à MIR André
NARS Aline à AIZIER Philippe

Madame Maryse PUYAU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

****

Monsieur le Président expose le besoin des budgets annexes GEMAPI et TRANSPORT d'une subvention exceptionnelle du budget principal de la collectivité de rattachement.

Il est donc proposé de verser aux budgets annexes des subventions destinées à financer les dépenses prévues en section d'exploitation permettant ainsi de l'équilibrer.

Ces subventions ont un caractère exceptionnel et ne sauraient être pérennisées.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 065-246500573-20240409-2024_26-DE

VU le budget annexe de TRANSPORT tenu sous la nomenclature M43 et le budget annexe GEMAPI tenu sous la nomenclature M57 développée ;

VU l'article L2224-2 du CGCT ; VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer le budget annexe de TARNSPORT et de GEMAPI ;

Monsieur le Président propose :

D'APPROUVER

- le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 618€ pour la section d'exploitation du budget annexe TRANSPORT,
- le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 206 623.32€ pour la section d'exploitation du budget annexe GEMAPI,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal.

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve les subventions telles qu'exposées par Monsieur le Président ;

- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU